

DECOSET

Concertation continue relative à l'avenir de l'UVE de Toulouse

Réunion publique présentation de l'étude acoustique

Le 9 septembre 2025 à 18h

Relevé des échanges – Verbatim

Cette réunion publique s'est tenue le **mercredi 9 avril 2025 à 18h30** à la salle Jean Diebold, dans le quartier de Lafourguette. Elle s'inscrit dans le cadre de la **concertation continue sur le projet de reconstruction de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse**.

Elle a réuni **12 participants**.

INTERVENANTS

- **DECOSET :**
 - Laurent GUYON, directeur général des services.
 - Bernard MELLAC, directeur général des services techniques.
 - Karine FRAGONAS, cheffe du service « valorisation énergétique »
 - Adrien VITRAC, chef du service « communication »
- **Equipe EVONEO/ SUEZ :**
 - Gaël SPITZ, directeur général EVONEO
 - Laura Lee VIGOUROUX, responsable communication & de proximité, EVONEO
 - EVE BALLOUHEY, responsable de projet « infrastructures », SUEZ
 - Boris SERPINSKY, directeur de l'UVE de Toulouse, EVONEO
- **GENIE ACOUSTIQUE**
 - Emmanuel SIGNORELLI, président du bureau d'études Génie Acoustique
- **WILLING :**
 - Julie SCHMITT, manager senior, responsable du pôle concertation et dialogue territorial
 - Antoine BOUYGUES, consultant

ORDRE DU JOUR

- Point d'avancement des études & de la concertation
- Présentation du protocole de l'étude acoustique
- Mise en place d'un dispositif sentinelle du bruit

INTRODUCTION

Julie SCHMITT : « Merci à vous de nous avoir rejoints ce soir pour cette réunion publique de présentation de l'étude acoustique. À la mi-juin, une visite de l'UVE a permis de prendre connaissance des protocoles et de l'état initial autour des différentes études. Nous avons également réuni un comité de pilotage de la concertation fin juin sur ces mêmes études. Nous verrons aussi comment envisager un dispositif citoyen autour de la perception du bruit. Autour de vous, vous retrouvez côté DECOSET : Laurent GUYON, directeur général des services, Karine FRAGONAS, cheffe de service en charge de l'UVE, Bernard MELLAC, directeur des services techniques, Adrien VITRAC, responsable communication ; côté EVONEO : Gaël SPITZ, directeur général, Laura-Lee VIGOUROUX, responsable communication et proximité, Eve BALLOUHEY, cheffe de service SUEZ sur la partie études ; le bureau d'études Génie Acoustique, représenté ce soir par Emmanuel SIGNORELLI, qui viendra vous présenter le protocole des études acoustiques. Audrey Ferroudji Richard a été empêchée par un blocage en gare de Montpellier. La réunion de ce soir se tiendra en trois temps :

- Un point d'avancement des études et de la concertation – comme vous le savez, il y a concomitance entre les études, jusqu'au dépôt du dossier, et la concertation ;
- Une présentation technique du protocole acoustique ;
- Les premières grandes lignes du dispositif Sentinelles du bruit, que nous avons commencé à imaginer lors de la visite aux alentours du site et lors du comité de pilotage de juin.

Je précise que la réunion est enregistrée en vue du compte-rendu des échanges. Je laisse d'abord la parole à Laurent GUYON pour introduire la partie sur les études acoustiques. »

Laurent GUYON : « Merci beaucoup à vous. J'espère que cette rentrée se passe bien et que vous avez tous passé un bel été. Je profite de l'occasion pour vous demander d'excuser Fanny DELE-RIS, directrice de la transition, qui n'a pas pu être parmi nous ce soir. Les études dont nous parlons sont des études réglementaires et juridiques, obligatoires, réalisées par les équipes d'EVONEO. Elles seront transmises au préfet dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Ce dossier devrait être déposé d'ici décembre de cette année, et nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. Ces études couvrent un certain nombre de thématiques qui doivent être traitées obligatoirement. C'est Eve BALLOUHEY, responsable chez EVONEO-SUEZ, qui pilote l'ensemble de ces sujets et pourra répondre à vos questions. Vous verrez dans la présentation une diapositive qui explique bien le calendrier et les différentes thématiques. Parmi ces études figure l'étude acoustique. Le sujet du bruit est ressorti à de nombreuses reprises dans nos réunions, et également lorsque nous avons parcouru le quartier ensemble. C'est pour cette raison que nous avons souhaité mettre cette thématique à l'ordre du jour de la réunion publique de ce soir. »

Adrien VITRAC : « Bonsoir, plusieurs temps de concertation ont eu lieu depuis la réunion publique qui a eu lieu avec SUEZ et l'architecte pour présenter la future UVE, le 9 avril 2025. Elle s'est suivie de deux rencontres mobiles : une rencontre mobile à la Reynerie et une autre au village fleuri à Bellefontaine les 21 mai et 7 juin. Ensuite, un dispositif de visite autour du site de Toulouse, sur la qualité de l'air, des sols et des différentes retombées, auquel certains d'entre vous ont participé le 14 juin. C'est un dispositif novateur que nous n'avons jamais mis en place, construit en collaboration avec le comité de pilotage que je remercie. Ensuite, le comité de suivi du schéma stratégique afin que les citoyens ou associations n'ayant pas participé à la construction du schéma stratégique puissent désormais y contribuer. Ce schéma a été construit avec DECOSET et ses partenaires. Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 26 juin. Et, en dehors de la concertation, l'inauguration du centre de tri VALCOPIA, qui est un évènement marquant pour le syndicat. »

Laurent GUYON : « Le centre de tri, c'est très important, parce que meilleure est la qualité du tri, moins il y a d'ordures ménagères individuelles. Et moins il y a d'ordures ménagères individuelles, moins on en brûle à l'UVE. Le comité de suivi du schéma stratégique réunissait à la fois des associations environnementales, comme Les Amis de la Terre ou Zéro Waste, mais aussi, sur la base du volontariat, des associations riveraines. Et puis, vous connaissez bien le comité de pilotage, qui est l'instance où l'on retrouve toutes les parties prenantes habituelles de la concertation. »

Dominique GILBON : « C'est le centre de tri de Bessières, c'est ça ? »

Laurent GUYON : « C'est ça, c'est le nouveau centre de tri de Bessières, qui fait 70 000 tonnes et qui est au top de la technologie et qui se visite. Dès le mois de septembre, il y aura des circuits de visite. Nous avons mis beaucoup de moyens sur un circuit de visite pédagogique. Si vous souhaitez vous inscrire, il suffit d'aller sur le site internet de DECOSET.fr. L'inscription est gratuite. »

Adrien VITRAC : « Il est encore temps de participer aux comités de pilotage. Il y en a encore deux ou trois prévus d'ici la fin de la concertation. Ils concernent les suites du projet. Ce n'est pas réservé à DECOSET, et ça peut être intéressant de s'y inscrire. Donc n'hésitez pas à venir nous voir à la fin de la réunion si ça vous intéresse. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 23 septembre. »

TEMPS 1 : Point d'avancement des études & de la concertation

Adrien VITRAC : « On est en concertation jusqu'au dépôt du DDAE qui devrait avoir lieu à la fin de l'année, en décembre 2025. Depuis le 1er septembre, nous sommes entrés en période de réserve, avec une prudence sur la communication au sens large. Dans le DDAE figurent une étude d'impact, une étude de dangers, et l'étude d'impact est composée de plusieurs volets. Je pense que SUEZ abordera ce sujet un peu plus tard dans la réunion si vous avez des questions. Les dates du DDAE sont encore susceptibles de bouger car nous travaillons avec certains partenaires. Sur le mois de septembre, il nous reste le comité de pilotage du 23 septembre, ainsi que la conférence annuelle élargie du 30 septembre, qui se tiendra à la salle du Sénéchal, dans le centre-ville, comme pour les années précédentes. Pour octobre, il est prévu une réunion sur l'état initial des odeurs — les dates ne sont pas encore complètement fixées, nous communiquerons en temps voulu — ainsi que la rencontre mobile à l'INSA, prévue sur le campus. Pour l'instant nous n'avons pas encore de nouvelles de l'INSA, mais nous espérons pouvoir la maintenir. »

Julie SCHMITT : « Ce qu'il faut garder en tête, c'est que les réunions publiques correspondent aux contenus des études et permettent de vulgariser les résultats. Nous allons revenir sur la visite de site qui a eu lieu le 14 juin dernier. L'objectif était d'aller sur place pour identifier les points de prélèvement autour du site sur les thématiques air, sol et acoustique. Comme vous le voyez, nous avons marché autour de l'usine pour repérer ces différents points de suivi. Nous avons fait quatre arrêts qui ont permis de présenter à la fois le fonctionnement de l'usine, l'état initial des études et les méthodologies employées. Cet itinéraire a permis de compléter le cadre de suivi. Quatre enseignements de la visite en cours d'étude. Il s'agit d'abord de la demande d'un point de prélèvement sol/lichen en proximité des jardins partagés, très proche d'un point de prélèvement déjà existant. Il y a aussi un questionnement sur la méthodologie et la temporalité des études acoustiques menées en bordure du site. Une autre demande concerne un point complémentaire fixe air et sol au cœur du quartier de Lafourguette, qui reste encore à l'étude et pourrait

être intégré en articulation avec le dispositif d'ATMO. Des demandes de précisions ont porté sur le suivi des odeurs, un sujet un peu plus spécifique. »

Laurent GUYON : « C'est la raison pour laquelle, à la suite de cette demande, nous avons décidé d'organiser un groupe de travail ou une réunion spécifique sur les odeurs. »

Julie SCHMITT : « Nous l'avions déjà prévu, mais nous avons pris en considération ces questionnements et nous les intégrerons dans la réunion à venir. Je vous propose de laisser la parole à un membre du comité de pilotage ou à une personne qui était présente. Monsieur GILBON, il me semble que vous vous étiez porté volontaire. »

Dominique GILBON : « C'est vraiment sans préparation. Je pense que c'était une vraie rencontre du lieu, avec ses éléments naturels un peu particuliers dans le quartier et qu'il faut absolument préserver. Il faut aussi veiller à ce qu'il y ait une forme de compensation, car la présence de l'unité de valorisation peut poser un certain nombre de difficultés. Il ne faudrait pas que les habitants se sentent malmenés dans cette situation. Je crois que l'ensemble des participants, même sans exprimer une satisfaction extraordinaire à voir l'unité se développer, ont pris conscience qu'il y avait des éléments sur lesquels il faut maintenant travailler. Il me semble qu'il y a une solidarité citoyenne, car si l'on avait déplacé le projet d'incinérateur dans d'autres quartiers, on aurait vu combien les habitants n'auraient pas accepté ce type d'installation. À Lafourguette, même si les effets ne sont peut-être pas aussi nuisibles que certains le craignent, il est malgré tout important que les habitants se sentent écoutés, respectés, et qu'on envisage des compensations dans certains cas. Pour moi, sans avoir trop préparé cette intervention, le sentiment est qu'il y a quand même quelque chose d'apaisé dans les relations qui peuvent s'établir entre les porteurs du projet et la population. Cela a apporté une meilleure compréhension, une manière plus claire d'envisager les études, et a permis de lever des ambiguïtés ou certaines craintes exagérées. Il y a, je crois, une bonne volonté réciproque pour que les choses se passent du mieux possible dans le vécu quotidien. Sur la problématique du bruit, il faudra rester attentifs : j'ai découvert qu'il y avait, de manière régulière ou non, des sifflements très désagréables lorsque la turbine redémarre. Ce sont des éléments qu'il faut vraiment prendre en compte pour apaiser la situation ».

Julie SCHMITT : « Nous y reviendrons dans la troisième partie, avec le dispositif que nous avons commencé à étudier. Je reconnais d'ailleurs quelques personnes qui étaient présentes lors de la visite de site. Est-ce que l'un de vous souhaite prendre la parole en complément ? »

Alain BOUBE : « Je vais simplement rebondir sur l'information donnée. Merci des messages et de votre sensibilité aux problématiques des riverains et des habitants de ce quartier. Ce que nous réclamons, c'est de la transparence, du dialogue et de maintenir le lien qui a été instauré. Il faut que cela se poursuive avec DECOSET et avec EVONEO. Nous pensons que c'est bien l'intention, et il est important que tout soit clair, transparent et compréhensible pour tout le monde, afin que nous puissions échanger. Quand on parle de respect de la population, il faut aussi envisager des compensations, pour accompagner cette situation et l'adaptation de l'UVE. Je voulais également partager une information avec tous les participants. Cet été, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir une consultation publique concernant un projet d'entrepôt logistique de matières combustibles : 100 000 m³ de matières stockées, dont 20 000 m³ de pneus, nécessitant un agrément ICPE. Nous avons dû nous opposer à cette demande d'agrément, car, malgré l'importance du projet, aucune concertation ni information préalable n'a été réalisée par le porteur du projet, la société VECTURA Immobilier. Cela s'est fait en plein été, simplement par un affichage de la préfecture. Je ferme la parenthèse, mais il me paraît important de le signaler. Si vous

souhaitez en savoir plus, vous pouvez consulter notre site¹ : nous y avons publié un article détaillant l'ensemble des informations, avec le dossier de consultation – qui fait environ 900 pages – ainsi que notre réponse et notre prise de position sur ce sujet. »

Dominique GILBON : « Je viens de l'apprendre aussi, parce qu'on a bien voulu me le dire. Je dirais qu'à côté de la transparence, ce projet est quand même un peu opaque. Et d'habitude, nous nous élevons contre le fait qu'une enquête publique se tienne pendant les vacances, cela me semblait même être interdit. »

Julie SCHMITT : « Ce n'est pas interdit, c'est en effet largement déconseillé pendant la période estivale, normalement. »

Alain BOUBEE : « Le dossier existe depuis 2024 et nous nous en étions déjà émus, puisqu'il était question d'entreprise logistique mais pas de ce type de matières. La mairie nous avait rassurés sur ce point. »

Dominique GILBON : « Si l'on parle de pneus, on reste quand même dans le secteur des déchets. S'il s'agit effectivement d'une réutilisation, cela touche malgré tout à la gestion des déchets, peut-être de très loin par rapport à l'UVE, mais tout de même. Nous verrons bien ce qu'il en ressortira. »

Participant 1 (habitant du quartier) : « Je suis natif du quartier et je suis aussi propriétaire. S'il y a quelqu'un qui devrait prendre la parole ici et qu'il faudrait écouter, je pense que c'est bien moi. C'est quand même une expertise au-dessus de toute autre considération, sachant que je ne suis pas payé. Moi, je suis outré. Je suis choqué. Ça fait dix minutes que je suis là et je suis choqué d'apprendre qu'il y a un monsieur qui parle au nom des habitants en minimisant la situation. Ce n'est pas « un peu », c'est super grave. Les nuisances sonores sont insupportables. Ce n'est pas « un peu régulièrement ou pas ». On saurait si c'est régulier si on avait des relevés, comme ça se fait normalement dans les pays développés, avec une application qui donne les décibels aux citoyens. Moi, j'appelle à chaque fois le 0800, on tombe à Bessières, « oui, nous enregistrons votre plainte ». Mais ce n'est pas à moi de le faire, c'est à une machine de le faire, avec un signal sonore ou lumineux qui alerte directement vos services quand les normes sont dépassées. Comment ça se fait qu'on se retrouve tous dans la rue, dehors, comme s'il y avait un terroriste ? C'est vous le terrorisme, là, dans cette histoire. C'est insupportable, vraiment insupportable. Et quand j'entends maintenant qu'il n'y a que l'État qui fait des consultations en plein été alors que c'est interdit. On dit que c'est déconseillé, mais c'est terrible. J'espère que tout ça est bien enregistré. »

Julie SCHMITT : « Oui, tout est enregistré et sera consigné, vous aurez le compte-rendu complet au format verbatim »

Participant 1 : « Ce qu'il faut, c'est que vos lieux de prélèvement soient clairement indiqués, et qu'on sache précisément où ils sont. Là, on ne les a même pas vus sur l'écran. Il faut que nous ayons les informations sur les décibels à chaque fois, mais aussi sur les gaz et toutes les émissions. J'ai appris récemment que cette usine avait été la plus polluante d'Europe pendant des années. C'est incompréhensible que cela ne soit pas connu. Donc, je le redis, il faut que les lieux de prélèvement soient connus en direct, sans passer par un 0800. Il faut que les valeurs soient accessibles, avec les barèmes qui indiquent à partir de quand ça devient une nuisance. Et évidemment, il faut placer ces récepteurs là où il y a des habitants, et non pas uniquement en

¹ [L'Association – Lafourguette.fr](https://lassociation-lafourguette.fr)

amont. Sinon, c'est comme si vous disiez à ces habitants qu'ils n'existent pas. C'est terrible, c'est évident. Bon, je vais m'arrêter là, mais je reprendrai la parole. »

Julie SCHMITT : « Je me permets juste quelques précisions, Monsieur GILBON intervient à titre personnel, comme vous le faites vous-même. Il a bien voulu nous faire le retour de la visite de site, et nous l'en remercions. Nous reviendrons dans la deuxième partie sur la question du protocole des études acoustiques. Nous savons que M. et Mme BIZE, depuis très longtemps et à l'origine même des dispositifs qui ont été mis en place, ont signalé des bruits autour de l'UVE. La perception de bruits importants a commencé à être travaillée en octobre 2024, lors d'un premier atelier sur la communication autour de l'usine. Cela a donné lieu à un premier pilote permettant, lorsque l'on savait qu'un bruit intempestif allait survenir autour de l'usine, de pouvoir le signaler. Ce dispositif a donc été mis en place. Je prends juste une minute pour préciser que la question du protocole sera présentée dans les prochaines minutes. Nous représenterons également la question du temps qui a été utilisé pour les études. Vous verrez que les résultats sont plus fournis et qu'il s'agit d'études publiques, que vous pouvez consulter. Je vais laisser la parole à Laurent pour introduire la partie relative au protocole de l'étude acoustique. »

TEMPS 2 : Présentation du protocole de l'étude acoustique

Laurent GUYON : « Donc effectivement, dans le deuxième temps et dans le troisième temps, nous aurons l'occasion de rentrer davantage dans le détail. C'est-à-dire : où sont les points de prélèvement ? Quels sont les protocoles ? quels sont les niveaux de décibels ? Tout cela sera abordé dans le deuxième temps. Le troisième temps portera sur la manière dont nous pouvons co-construire avec vous un dispositif participatif, qui ne repose pas uniquement sur des mesures techniques auxquelles on peut faire confiance ou pas, mais qui prenne aussi en compte le ressenti des habitants. Ne vous inquiétez pas, nous avons bien entendu votre questionnaire et pris en compte votre légitime interrogation sur cette thématique du bruit. »

Julie SCHMITT : « Sur cette question du bruit, je vous propose d'accueillir EVONEO et Génie acoustique. Nous allons reprendre un peu la logique que nous avons adoptée lors de la visite de site. Dans un premier temps, nous allons revoir le fonctionnement de l'UVE et les principales sources de nuisances sonores qui y sont associées. Ensuite, nous reviendrons sur la question des normes et des protocoles de mesure utilisés pour l'étude. Nous nous projetterons sur le fonctionnement de la future UVE. »

Gael SPITZ : « Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très content d'être avec vous pour échanger sur cette future usine. Comme le disait Julie, nous allons maintenant parler du protocole d'études que nous avons mis en œuvre sur le volet acoustique, pour s'assurer que la conception de la future UVE soit la moins bruyante possible et qu'elle respecte le cadre fixé par l'arrêté préfectoral. Alors, vous le savez, cette usine, comme toute usine, génère du bruit. La concertation a permis de le mettre en évidence. Nous nous sommes interrogés sur les bruits émis par l'usine actuelle, c'est une préoccupation forte que vous avez rappelée dans vos contributions. C'est un sujet sur lequel Karine va intervenir à propos des travaux réalisés pour DECOSET et qui se poursuivront pour essayer d'atténuer le bruit de l'usine existante. Avant d'entrer dans le détail de ces travaux, il nous a semblé intéressant de rappeler les principales sources de bruit dans une UVE. Une UVE est un ensemble d'équipements : d'abord les fours, qui permettent de traiter les déchets ; ensuite le traitement des fumées, qui les épure, puis les installations qui produisent de l'électricité et de la chaleur. Sur l'ensemble de ces équipements, on trouve des moteurs, des pompes, des convoyeurs, des tapis roulants : tous ces équipements font du bruit. Plus particulièrement, le groupe turbo-alternateur, avec sa turbine, est une source importante de bruit. À cela s'ajoute un

aérocondenseur, qui permet en sortie de turbine de retransformer la vapeur en eau pour recommencer le cycle. On peut ajouter aussi plusieurs gros ventilateurs, notamment le ventilateur de tirage en sortie du traitement des fumées, qui met l'ensemble en aspiration pour que les fumées passent dans le dispositif et soient épurées. Comment avons-nous travaillé pour limiter l'impact sonore de la future usine ? C'est un travail mené dès la conception. Premier point : nous sélectionnons des équipements plus performants et moins bruyants que ceux de l'usine actuelle. Deuxième point : nous mettons en place des moyens acoustiques pour capter le bruit, comme des silencieux, des parois ou des murs acoustiques. Tous ces éléments sont intégrés en phase de conception. Ensuite, nous les intégrons dans nos modélisations pour anticiper le bruit résiduel et nous assurer que nous restons bien en dessous des normes avant la construction. Avant de parler plus précisément de cette future usine, je voulais laisser la parole à Karine pour évoquer l'usine actuelle et les travaux en cours. »

Karine FRAGONAS : « Oui, parce que pour DECOSET, le bruit est un sujet que nous comprenons bien depuis maintenant trois ans. C'est un sujet d'aujourd'hui et aussi de demain. Nous l'avons bien pris en compte. Sur l'usine actuelle, comme vous le savez, il y a eu des plaintes. Nous poursuivons donc le projet de confortement et de mise aux normes de cette usine. C'est un projet commencé en 2020 et qui se poursuivra jusqu'en 2026. Dans ce cadre, nous intégrons bien entendu la dimension bruit. L'usine est ancienne, elle n'a pas les meilleures technologies disponibles, à nous maintenant de faire en sorte de respecter le quotidien des riverains d'aujourd'hui. Nous allons donc mener des études acoustiques sur l'usine actuelle, comme cela est fait pour la future UVE. L'objectif est de comprendre comment faire diminuer au mieux le bruit, même si l'on ne peut pas tout changer. Par exemple, lors de la mise aux normes du traitement des fumées, nous avons dû remplacer l'ensemble du dispositif, en passant d'un traitement humide à un traitement sec. Cela a permis de changer notamment les ventilateurs de tirage, qui sont des sources importantes de bruit. Nous avons investi 400 000 euros pour ce remplacement, ce qui a permis de réduire le niveau sonore. Aujourd'hui, nous poursuivons ce travail avec les équipes d'EVONEO jusqu'au premier trimestre 2026. Nous allons mettre en place des dispositifs complémentaires : des parois acoustiques, des écrans, et surtout un silencieux sur l'échappement du groupe turbo-alternateur, qui est une source identifiée de nuisances. Ces travaux sont complexes, mais ils avancent et devraient aboutir dans les prochains mois. À côté de ces investissements techniques, nous mettons aussi en œuvre de bonnes pratiques : fermer les portes côté nord, graisser régulièrement les tapis convoyeurs pour éviter les grincements... Ce sont des gestes simples mais qui contribuent à réduire les nuisances. Pour l'usine de demain, nous avons également intégré très tôt cette préoccupation. Dès 2023, lors de la consultation pour le renouvellement de la DSP, nous avons imposé des obligations fortes aux candidats pour garantir la réduction maximale du bruit, aussi bien en limite de propriété qu'à l'intérieur de l'usine pour le confort des salariés. Ces engagements sont contractuels et inscrits dans le cahier des charges, pour la phase d'exploitation, je cite : « Intégrer tous les process à l'intérieur de bâtiments construits dans des matériaux permettant d'éviter tout risque de propagation de bruits et/ou de vibrations à l'extérieur, et tout particulièrement vers les zones d'habitation ». Enfin, nous n'oublions pas la phase chantier : « Les entreprises seront tenues de tout mettre en œuvre pour la protection contre le bruit vis-à-vis des travailleurs et des alentours du chantier. Pour cela, elles devront réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible, compte tenu de l'état des techniques ». Nous allons travailler avec des médiateurs chantiers pour minimiser au maximum, poste par poste, les nuisances. »

Julie SCHMITT : « Peut-être un petit aparté s'il vous plaît Karine, pour expliquer comment la surveillance du bruit se fait sur l'usine »

Karine FRAGONAS : « Je vais peut-être laisser répondre Gaël sur cette question ».

Gael SPITZ : « Oui, donc on a des mesures en limite de propriété qui sont faites périodiquement par la DREAL. Les points de prélèvement ne sont pas « après les habitations », ils sont quasiment en limite de site ».

Julie SCHMITT : « On a pu observer ces points lors de la visite, chemin de Perpignan notamment ».

Gael SPITZ : « C'est le moment pour évoquer comment sont faites les mesures ».

Alain BOUBEE : « Je suis désolé je vais être contraint de vous quitter. Historiquement il y a eu de nombreuses plaintes d'excès de bruit côté est de l'usine, en CSS, à chaque fois on avait des remontées soit côté hameau des bosquets, soit côté route de Seysses. Je sais qu'il y a des points de mesure mais est ce qu'il y a des dispositifs prévus pour réduire le bruit de ce côté, comme au nord de l'usine. »

Karine FRAGONAS : « Merci pour votre question. Vous avez raison, il y a bien eu des remontées concernant des nuisances sonores du côté est de l'usine. Nous avons déjà installé des baffles sur le local haute tension et, dans le cadre des travaux Decoset 2023, des baffles acoustiques ont également été posés sur le local Groupe Turbo-Alternateur (GTA), qui propageait du bruit vers la route de Seysses. Lors de nos premières études acoustiques, notre attention s'était plutôt portée sur le nord du site. Ce sera donc un sujet intéressant à discuter ensemble. Nous veillerons, grâce aux mesures et aux retours de perception, à identifier et traiter toute nuisance du côté est. ».

Laurent GUYON : « Le silencieux installé au niveau du Groupe Turbo-Alternateur (GTA), agira de tous les côtés pour réduire les nuisances ».

Karine FRAGONAS : « Les groupes froids que l'on a changés étaient sud-est et ouest. Les travaux déjà menés devraient suffire, on restera vigilants ».

Julie SCHMITT : « Peut-être quelques précisions sur le cadre réglementaire ? »

Eve BALLOUHEY : « À présent, nous allons parler de la nouvelle installation. En tant qu'ICPE, elle est soumise à un cadre réglementaire particulier, avec des normes strictes à respecter : d'une part, les seuils de bruit en limite de propriété, et d'autre part, les seuils relatifs à l'augmentation de bruit perçue dans l'environnement. Ce sont ces deux exigences que nous devrons respecter. Dans le cadre du projet de la nouvelle UVE, une étude acoustique est réalisée. M. Signorelli vous en présentera le détail. Cette étude comprend d'abord un état initial, puis la modélisation de la future usine en tenant compte des équipements, de leur implantation et des aménagements prévus. L'ensemble de ces données est ensuite superposé afin de vérifier que l'installation respectera bien les seuils réglementaires. Je laisse donc la parole à M. Signorelli pour vous présenter le protocole de cette étude. »

Emmanuel SIGNORELLI : « Bonsoir, je suis Emmanuel Signorelli, directeur du bureau d'études Génie Acoustique, spécialisé dans les études acoustiques et notamment les installations industrielles. Nous sommes missionnés par SUEZ afin de garantir que la conception de la nouvelle usine respecte le cadre réglementaire. Je voudrais introduire quelques notions essentielles : le « bruit résiduel » correspond au bruit existant sans fonctionnement de l'usine, le « bruit particulier » est le bruit généré uniquement par l'installation, et le « bruit ambiant » est la somme des deux. Les « émergences » désignent la différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant, et

c'est ce paramètre qui est réglementé dans les ZER (zones à émergence réglementée), comme les habitations proches du site. Enfin, le « LAeq » est la valeur moyenne du bruit sur l'ensemble de l'enregistrement, tandis que le L50 correspond au niveau sonore dépassé pendant 50 % du temps, ce qui permet de caractériser les périodes les plus calmes. »

Julie SCHMITT : « Petite précision, sur les sujets techniques, une note suivra pour rappeler les éléments de définition et faciliter la compréhension. »

Emmanuel SIGNORELLI : « Un petit rappel sur l'échelle des décibels : dans un environnement très calme, on se situe entre 20 et 30 dB, comme dans une chambre à coucher ou un studio d'enregistrement. Une ambiance extérieure calme correspond plutôt à 40-45 dB. Au-delà de 80 dB, on atteint des niveaux de bruit désagréables, comparables à un aspirateur, un klaxon ou un marteau-piqueur. Entre ces valeurs, on retrouve les bruits du quotidien. »

Participant 1 : « Il faut s'arrêter là ! Il faudrait que ce soit beaucoup plus précis et que nous, habitants proches, qui subissons une véritable nuisance, on puisse la mesurer. Vous êtes scientifiques, et la science veut dire la mesure, donc la mesure c'est ce qui est important depuis le début. Ce qui est important, c'est que vous puissiez nous fournir des capteurs, c'est encore plus simple. Je sais qu'il en existe. Lors de concerts, j'ai déjà moi-même pris des niveaux sonores parce que les habitants en avaient assez du bruit et se plaignaient. Les organisateurs nous ont donné des capteurs, et nous, bénévoles du festival, nous avons pris des mesures de son pour obtenir des données objectives et scientifiques : régularité, niveau sonore, horaires... Tout ce qui n'est pas subjectif mais mesurable. Or là, je trouve que vous êtes passés très vite à la future usine, alors que pour nous le problème est quotidien. Aujourd'hui c'est insupportable, dimanche c'était insupportable, tous les deux ou trois jours, je n'en sais même plus, mais c'est grave. Ce qu'il faudrait, c'est qu'on reparte d'ici avec un capteur que vous nous prêtez. Nous vous enverrions les mesures régulièrement, et ce serait simple. Ensuite, nous pourrions nous revoir dans quelques jours et parler sur la base de données objectives ».

Julie SCHMITT : « Deux éléments de réponse, s'il vous plaît monsieur. Toute étude scientifique nécessite un protocole et une méthodologie, c'est ce que l'on est en train de vous présenter. Ensuite je ne remets pas du tout en question ce qui vous avez fait mais un protocole va être mis en place avec un état initial, laissez-nous un petit quart d'heure pour vous présenter les éléments. Ensuite, nous aborderons ce qui a déjà été commencé lors de la visite et du comité de pilotage : l'expérimentation ou le pilote que l'on vous propose de co-construire autour de cette thématique du bruit, celui autour de l'usine actuelle, pendant la phase chantier et pour la nouvelle usine. »

Emmanuel SIGNORELLI : « Ce qui est très important pour nous, c'est de bien caractériser le bruit résiduel, c'est la base de la réglementation. Pour cette caractérisation, nous avons réalisé des points de mesure de 24 heures, cinq points au total, soit 120 heures de mesure globalement, à la fois en limite de propriété mais surtout en zone d'émergence réglementée, chemin de Perpignan et route de Seysses. »

Participant 1 : « Pourquoi vous ne mesurez pas le bruit aux bosquets, on est tous à se plaindre, avec mon appareil qui vaut que dalle, j'ai 80db, alors... C'est dingue, et vous allez mettre vos capteurs dans des endroits où ça ne sert à rien. Ce n'est pas là que ça se passe ! »

Eve BALLOHEY : « Le but est de se projeter avec la présence de la future usine »

GAEL SPITZ : « On entend tout à fait vos demandes. Le cadre de la présentation, c'était de vous montrer comment la future UVE répondra à ces sujets. DECOSET a pris en compte certains points

pour l'UVE existante, mais ce qui nous intéresse est d'étudier les nuisances liées au bruit pour que la future UVE n'ait pas d'impact pour vous ».

Participant 1 : *« On assiste en ce moment au même enfumage que lorsqu'il a fallu choisir un autre site. Beaucoup d'enquêtes, de simulations, et puis on arrive au même site et là c'est pareil, on fait des modélisations de son de bruit...Nous, on subit ces nuisances tous les jours. Venez, venez chez nous. On voudrait que, dès que ça sonne, dès que ça siffle, vous veniez constater. On vous invitera à prendre un pot pour constater. C'est ça le problème. Vous nous enfumez avec ça, et franchement, on n'en a rien à fiche. »*

Laurent GUYON : *« Peut-être un mot pour recadrer, parce que ce qui est important, c'est que nous sommes en concertation continue sur cet objet. Nous avons écouté ce que vous nous avez dit : vous, citoyens, souhaitez être associés aux études, et notamment à la thématique du bruit et à celle des odeurs. Aujourd'hui, nous parlons de la nouvelle usine, parce que les études en cours portent sur la nouvelle usine. Cela ne veut pas dire que nous ne travaillons pas avec vous sur l'ancienne, les deux se font en parallèle. Mais il est normal que l'on vous parle de la nouvelle usine et des études menées dans le cadre de l'autorisation préfectorale, car c'est précisément pour cela que nous sommes ici. Je comprends votre impatience et votre agacement. Quand nous avons organisé cette réunion, l'objectif était bien de voir comment vos contributions viennent nourrir les études en cours.*

Participant 1 : *« Je vous comprends, mais comment se projeter sur le bruit de la future usine s'il n'y a pas de mesures depuis les habitations des gens qui le subissent ? On demande des mesures chez nous. Venez chez nous, venez chez nous ».*

TEMPS 2 : Mise en place d'un dispositif sentinelle du bruit

Julie SCHMITT : *« Au regard des échanges, on va peut-être ajuster l'ordre du jour pour d'ores et déjà évoquer la co-construction d'un dispositif citoyen de suivi du bruit. L'objectif de ce temps de concertation était double : d'abord, vous vulgariser et vous expliquer les études menées autour de l'usine sur la question du bruit, puis projeter cette thématique sur la future usine. En parallèle, lors de la réunion du 14 juin et du comité de pilotage du 26 juin, la demande d'un dispositif de prise en compte de la perception du bruit a été exprimée. Nous avons déjà échangé sur les sujets de communication liés à cette question et sur le souhait d'avoir un dispositif citoyen autour du bruit depuis plusieurs mois. Ce qui a été réfléchi collectivement, et que nous allons vous présenter maintenant, c'est un dispositif pilote et expérimental de suivi du bruit autour de l'usine par les citoyens. Ce dispositif expérimental fait l'objet d'un travail conjoint avec les citoyens et les garantes. Lors du comité du 26 juin, nous avons présenté différentes initiatives et commencé à nous mettre d'accord, mais il faudra encore retravailler le protocole et co-construire ce dispositif. Il ne s'agit pas d'un outil de mesure directe, car les résultats diffèrent toujours selon le support ou l'outil utilisé. Nous avons donc travaillé sur un dispositif de perception du bruit : chacun n'a pas la même perception selon l'endroit où il habite, comme nous l'ont montré M. et Mme Bize, qui n'entendent pas les mêmes choses bien qu'ils vivent à proximité. Ce que nous proposons, et que nous allons continuer à retravailler, c'est un dispositif complémentaire au suivi technique du bruit déjà existant. L'objectif n'est pas de remplacer les mesures, mais de les compléter par des perceptions citoyennes et de mettre en parallèle ces données objectives et subjectives. Le deuxième objectif est de qualifier ces perceptions : qu'est-ce qu'on entend, comment on l'entend, avec quelle intensité et quelle durée, afin de tenter de les objectiver. Le troisième objectif est de créer des temps d'échanges où l'on mettra en vis-à-vis les mesures techniques de l'usine et les perceptions citoyennes. Nous ne savons pas encore quel sera le format exact,*

mais il s'agira probablement d'un groupe de travail ou d'un comité de suivi spécifique à la question du bruit, qui se réunira régulièrement. »

Ludovic DELASPRE : « Je me permets de prendre la parole. Le premier message qui a été donné par DECOSET concernait l'usine actuelle. Ce que j'ai compris, c'est que les mesures avaient été faites au niveau de l'usine et qu'un niveau sonore inacceptable avait été constaté. Ces mesures ont été réalisées près de l'usine. Sur la base de ce constat, il est prévu de réaliser des travaux d'ici début 2026. J'imagine que, pour les riverains, une fois l'ensemble des travaux prévus réalisés, il ne devrait plus y avoir de nuisances. C'est à ce moment-là qu'il faudra revenir voir les riverains pour constater les résultats. Par rapport à ce que j'ai entendu, il me semble que des choses ont été faites. »

Un participant : « Depuis que c'est amélioré, comment se fait-il que la fréquence des nuisances ait augmenté ? »

Karine FRAGONAS : « Je reprends sur deux sujets et vous allez voir, ça va être concret. Premièrement, nous avons réalisé des études acoustiques au plus près des équipements pour comprendre la propagation. Nous nous sommes positionnés en amont, avant les habitations, pour éviter que cela arrive jusqu'à vos habitations. Nous avons bien identifié le problème par vos remarques et par l'ensemble des échanges. Pour autant, notre objectif est de gagner cette bataille acoustique au plus près des équipements, nous y parviendrons aussi chez vous. Il faut que nous identifions ce qui relève de notre responsabilité : le bruit de l'usine. Bien sûr, il peut aussi y avoir des bruits de circulation, ou venant d'ailleurs. Les sifflements que vous avez entendus, nous pensons les avoir bien identifiés. Pour nous, la source est le groupe turbo-alternateur (GTA). Nous allons revoir les consignes données avec les équipes d'EVONEO. Nous ne lâcherons pas, nous voulons trouver la solution technique qui permettra de respecter la limite ».

Participant 1 : « Les acousticiens, il faudrait qu'ils viennent constater, car nous sommes dans une zone de résonance avec les murs nord et ouest et tout ce bruit est projeté vers le hameau des bosquets, le bruit route de Seysses est moins fort que chez nous ».

Karine FRAGONAS : « Nous voulons aller directement au résultat, nous savons que c'est le Groupe Turbo-Alternateur (GTA), et qu'il faut travailler sur cette source. Nous allons mettre en place un silencieux sur le GTA. Nous voulons concentrer toutes nos forces sur l'action. Une fois les travaux réalisés, il faudra se revoir, démarrer le GTA et voir ensemble si la solution est efficace. Vous serez présents pour constater et nous dire si le problème est résolu ».

Mme BIZE : « Ces travaux arrivent au moment où l'usine actuelle va fermer ! »

Julie SCHMITT : « Je reviens sur le dispositif autour de la perception du bruit. Nous souhaitons mettre en place un dispositif citoyen de perception, afin de mieux prendre en compte les phénomènes de résonance qui, autour de l'usine, peuvent amplifier ou atténuer certains bruits. L'objectif est d'installer un suivi citoyen pérenne, en complément des mesures techniques existantes, afin de disposer d'un suivi dans la durée autour du site actuel. »

Participant 1: « Pourquoi vous annihilez ce qui est demandé, c'est-à-dire des mesures objectives en parlant de perception ! »

Bernard MELLAC : « Ce qu'on n'a pas abordé, c'est le rôle des services de l'État. Eux contrôlent bien les bruits émis par l'usine et réalisent des mesures. »

Participant 1 : « Mais où sont les décibels ? »

Bernard MELLAC : « Les décibels ne veulent rien dire, les mesures ponctuelles ne sont pas représentatives. Les protocoles acoustiques sont très complexes. Il y a des bureaux d'études spécialisés qui savent les mettre en œuvre. Avec un simple téléphone ou un petit appareil, vous ne pourrez pas mesurer correctement l'émergence sonore d'une installation. Il suffit qu'une voiture passe et les bruits s'additionnent : ce n'est pas un seul bruit isolé. Je comprends ce que vous dites. Ce que vous voudriez, c'est un appareil qui affiche clairement : « Là, on est à 102 décibels, là à 70, là à 40 ». Mais ces appareils-là ne donnent pas forcément la réalité du bruit émis par l'usine ».

Participant 1 : « Mais pour moi, ça, c'est secondaire. Après, ce sont vos calculs, vos indicateurs : ça appartient à l'usine. Moi, ce qui m'intéresse, ce sont les citoyens, les êtres humains qui vivent à côté. Eux ont besoin de seuils faciles à mesurer, avec des outils simples, pas chers. Un décibel-mètre, ce n'est pas inaccessible. Avec ça, on pourrait savoir si notre santé est mise en danger par l'accumulation des nuisances sonores. Cela s'ajoute au reste : les voitures n'ont jamais été aussi bruyantes, les projets industriels se multiplient. Ce ne sont pas seulement des bruits, mais aussi des dépôts de carburant, des risques d'explosion. Tout cela fait partie des nuisances que nous devons supporter. C'est pour ça que je vous demande : est-ce que l'État, ou les organismes de santé, sont associés à ce suivi ? Il faut absolument les alerter, car ce n'est pas seulement l'usine, c'est aussi la circulation. Nous, ce que nous demandons, c'est d'être informés en temps réel, et que vous le soyez aussi, sur ce que nous subissons. Nous voulons des données objectives, pas du ressenti. Parce que l'hypertension, les cancers, les problèmes de sommeil, la santé mentale : tout cela est mesurable objectivement. Ce ne sont pas de simples impressions. Vous devez comprendre que vous touchez là à quelque chose de fondamental. Ce ne sont pas « juste » une partie des nuisances. Même si on ne peut pas toujours distinguer le bruit des voitures de celui de l'usine, on sait bien quand il y a du dégazage, on peut voir la différence entre les nuisances de l'usine et le reste, c'est une simple soustraction ! »

Julie SCHMITT : « Je me permets de reprendre la parole et de tirer un peu la sonnette d'alarme. Jusque-là les échanges lors des différentes réunions se sont toujours déroulés dans le respect. Monsieur, laissez-nous finir de présenter les éléments. Nous vous avons beaucoup écouté. Peut-être qu'on peut rappeler qu'il existe un dispositif de suivi à l'intérieur de l'usine, sous l'égide de la DREAL, donc de l'État. Il y a le bruit perçu à l'extérieur, qui ne représente qu'une partie du bruit de l'usine. Soyons clairs : lors de la visite, nous avons aussi observé d'autres sources sonores — avions, circulation — qui ne relèvent pas du fonctionnement de l'UVE. Permettez-moi donc d'aller au bout de mon propos. Si vous avez d'autres questions, je vous demanderai simplement de solliciter la parole. Je reviens aux grands principes de la démarche présentée en comité de pilotage : nous avons retenu le principe d'un relevé de perceptions. Ce choix avait fait consensus, notamment parce que les mesures posent de nombreux biais méthodologiques si elles ne respectent pas un protocole strict. L'idée est de mettre en place un dispositif pérenne qui couvre trois phases : la situation actuelle, la période de chantier, puis la mise en service de la nouvelle UVE. Le suivi commencerait dès maintenant et se poursuivrait jusqu'à la mise en fonctionnement du nouvel équipement. Une quinzaine de participants volontaires, riverains autour de l'UVE, seraient mobilisés pour réaliser ces relevés de perception, au plus près de l'usine mais aussi dans des lieux différenciés. Une formation préalable est prévue, car on confond souvent beaucoup de choses. Monsieur Signorelli nous avait d'ailleurs rappelé quelques définitions : au-delà de l'intensité du bruit, il faut aussi prendre en compte le ton, la durée, ou encore l'échelle temporelle. Un travail consisterait donc à mettre en parallèle ce qui est relevé à l'intérieur de l'usine (via les dispositifs techniques) et ce qui est perçu par la population (via ce groupe de volontaires). Les premières modalités restent à préciser et feront l'objet d'un protocole en cours d'élaboration,

qui nécessitera à la fois un apport technique et un travail de concertation. Nous souhaitons d'ailleurs remettre ce protocole en discussion au sein du groupe de travail. Concrètement, ce que nous avons envisagé pour commencer, c'est un dispositif simple : un carnet de bord, un carnet de relevés du bruit. Chaque relevé comprendra : la date, l'heure, le bruit perçu, sa durée, son type (bruit grave, aigu, continu, etc.), ainsi qu'une description de la perception (à quoi il ressemblait, à quelle intensité du quotidien on peut le comparer). On s'appuiera notamment sur l'échelle de perception présentée par M. Signorelli, en la vulgarisant à travers des exemples de bruits du quotidien. En termes de calendrier, il s'agit d'un dispositif en cours de construction. Nous avons partagé les avancées avec vous et nous continuons à travailler sur le protocole. La mobilisation débute dès ce soir et se poursuivra pour identifier les riverains intéressés, soit pour rejoindre le groupe, soit pour continuer à suivre et s'informer. Le dispositif sera construit en plusieurs temps : un temps de co-construction du protocole avec un travail en lien avec les garantes, car ce format est novateur et nécessite d'être discuté et retravaillé collectivement, un temps de formation : centrée sur la perception du bruit (comment identifier, décrire et noter ce qui est perçu) le déploiement : application concrète du dispositif « Sentinelles du bruit » autour de l'UVE actuelle, pendant la phase chantier, puis autour de la nouvelle UVE. Nous avons déjà expérimenté ce type de dispositif pour les odeurs, dans le cadre d'un autre comité de pilotage, et nous savons que le bruit était ressorti comme un sujet central lors de la concertation continue. Je vous propose de prendre les questions sur le dispositif, puis de laisser M. Signorelli présenter l'état initial des études et le protocole des études.

Laurent GUYON : « Je rappelle ce que Julie disait : nous sommes pleinement dans une logique de co-construction. L'idée est de travailler avec vous pour définir ensemble la manière de mettre en place ce dispositif de suivi »

Participant : « Vous nous avez donné un numéro à appeler, mais lorsqu'on contacte ce service, on nous demande seulement de préciser le type de bruit, pas son intensité ni sa durée. Au final, je n'ai pas le sentiment de gagner quoi que ce soit en les appelant. »

Laurent GUYON : « L'objectif de cette démarche, c'est justement de permettre une rencontre : d'un côté, vous apportez vos perceptions (le bruit entendu, sa durée, même sans valeur scientifique stricte), et de l'autre, les techniciens expliquent ce qui s'est passé concrètement à ce moment-là dans l'usine. Mettre en relation les deux permettront de corriger, si nécessaire. »

Gael SPITZ : « Il faut distinguer deux temps : d'abord la perception et le signalement par les riverains, puis l'explication technique donnée après coup. C'est là qu'il y a parfois des difficultés de compréhension. Mais nous sommes conscients des fortes nuisances que vous subissez. Le dispositif n'a pas vocation à nier cela, mais à mettre en place des solutions et à identifier de nouveaux phénomènes si d'autres bruits apparaissent à l'avenir. Concrètement, quand vous appelez pour signaler un bruit de plusieurs heures, nous savons l'identifier : par exemple, le démarrage du Groupe Turbo-Alternateur (GTA). C'est précisément sur ce point qu'un silencieux doit être installée. Tant qu'il n'est pas en place, ce bruit réapparaîtra à chaque redémarrage. Quant à l'augmentation de la fréquence de ces nuisances, elle est liée à un problème particulier : la présence de protoxyde d'azote (N_2O) dans les déchets. Ce gaz, qui est aussi une calamité en santé publique, dégrade les installations des fours. Normalement, les fours absorbent la surpression, mais lorsque des bouteilles de N_2O se retrouvent dans le four, elles provoquent des arrêts brutaux. Cela nous oblige à arrêter plusieurs fours, et donc à arrêter et redémarrer le Groupe Turbo-Alternateur (GTA), ce qui génère ces nuisances répétées. Aujourd'hui, cela représente plus de 50 jours d'arrêts complets. Pour illustrer : le four 2, redémarré samedi matin, a dû être de nouveau arrêté le soir même. Nos équipes sont saturées par ces interventions et ces travaux. La

source principale de bruit que nous avons identifiée sont les démarrages du Groupe Turbo-Alternateur (GTA). Ces démarrages sont liés à un problème d'ampleur européenne — ce n'est pas un sujet toulousain ou français — la consommation anormale de protoxyde d'azote². Aujourd'hui, nous sommes dans une situation difficile. Vous, riverains, êtes les plus impactés et nos équipes le sont également, à travers les interventions quotidiennes qu'elles doivent gérer. Les dispositifs que nous voulons mettre en place ne visent pas à remettre en cause votre ressenti, au contraire. Ils doivent permettre de trouver des solutions pérennes et de vérifier, en complément des mesures techniques, s'il existe d'autres phénomènes à prendre en compte. Les mesures dont M. Signorelli va vous parler ne concernent pas seulement les limites de propriété, mais aussi le bruit de fond et son évolution. Il s'agit de mesures réglementaires que nous allons suivre. En parallèle, nous continuerons à vous écouter et à vous associer si de nouveaux problèmes apparaissent.

Mme BIZE : « Au vu de ce que vous expliquez, je suis très étonnée que vous ayez choisi d'implanter la nouvelle usine au même endroit, près des habitations. »

GAEL SPITZ : « Je ne vais pas revenir dessus. Ce qui compte désormais, c'est que la future usine respectera des normes plus strictes et produira beaucoup moins de bruit. J'aimerais d'ailleurs que les équipes qui ont travaillé sur les études puissent présenter leurs résultats et expliquer comment elles seront utilisées. »

Laurent GUYON : « La conclusion est claire : nous avons tous un intérêt objectif à ce que cette nouvelle usine soit mise en service le plus rapidement possible. Tant qu'elle n'est pas en fonctionnement, nous devons gérer les nuisances pour vous et les interruptions techniques pour nous. Il est donc essentiel de travailler ensemble pour avancer vite, tout en mettant en place, d'ici là, les dispositifs de suivi et les mesures nécessaires pour objectiver et prendre en compte vos remontées. »

Participant 1 : « Si je comprends bien, vous parlez des bonbonnes de protoxyde d'azote, qui sont utilisées de plus en plus par les jeunes. C'est du gaz hilarant, les soignants l'utilisent depuis longtemps, notamment pour endormir les patients ou atténuer la douleur lors d'un changement de pansement. Cela existe depuis très longtemps, mais aujourd'hui son usage s'est démocratisé : on en trouve partout, devant les Bosquets, dans la rue... Il est vendu sur Internet, sous forme de grosses bonbonnes, très facilement accessibles. Ce sont surtout les jeunes — je dis ça sans étude précise, mais c'est ce que je constate — qui l'utilisent. Vous dites que c'est le reliquat qui reste dans les bonbonnes qui dégrade les fours. J'ai l'impression que ça c'est un peu de l'enfumage. Nous, habitants, en souffrons aussi : des jeunes viennent se droguer dans notre hameau. C'est le seul quartier de Toulouse sans portail, volontairement ouvert depuis 50 ans, et nous souhaitons qu'il reste ouvert. Mais en réalité, on a des jeunes qui viennent se droguer chez nous. Ce que je demande concrètement, avant de partir, c'est que vous mettiez en place un partenariat avec la DREAL, l'ARS ou encore la faculté de sciences. J'ai vu que la faculté des sciences pouvait prêter des décibelmètres gratuitement. Je me suis même renseigné via ChatGPT, qui est neutre et pas influencé par du business, qui m'a suggéré de solliciter ces organismes pour obtenir ce matériel et pouvoir réaliser des mesures intérieures et extérieures ».

Bernard MELLAC : « Un rapport réglementaire est donné tous les ans par la DREAL. »

² Pour en savoir plus sur l'impact des bonbonnes de protoxyde d'azote sur les incinérateurs, vous pouvez consulter le dossier réalisé par France Bleu Occitanie sur le sujet : <https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/gaz-hilarant-la-proliferation-des-bonbonnes-de-protoxyde-d-azote-dans-les-dechets-menagers-un-fleau-explosif-pour-les-incinerateurs-3207902.html>

Laurent GUYON : « Votre demande sera retracée dans le compte-rendu mais ce n'est pas l'optique que l'on prend. Vous m'avez touché en disant que c'était un problème de santé publique, et je partage ce point de vue. C'est un sujet qui relève peut-être davantage de la DREAL, de l'ARS, de la Métropole ou du Département, mais pas directement du fonctionnement de l'UVE ».

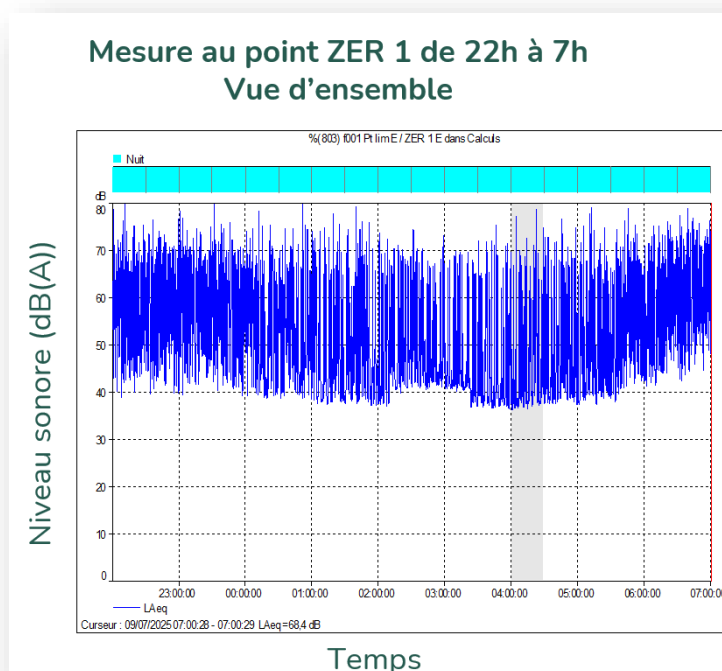
Participant 1 : « Nous sommes victimes de cette situation. Vous n'êtes pas les oppresseurs, mais vous êtes proches de la source du problème. Alors, essayez d'être nos partenaires et de nous aider à le résoudre. Or là, j'ai l'impression que vous êtes contre nous. »

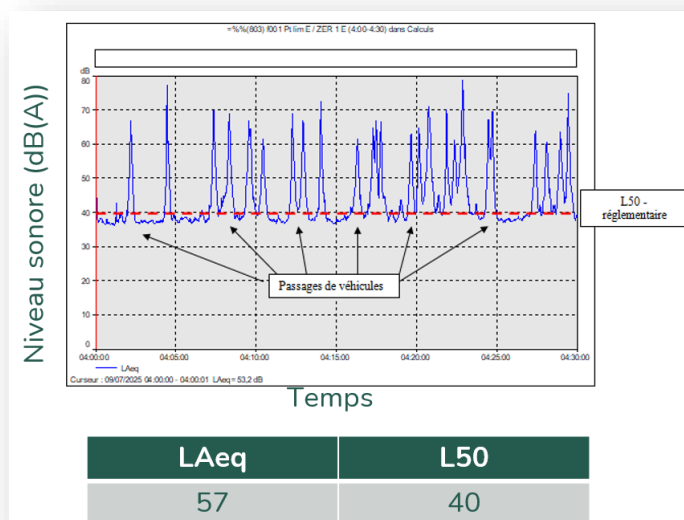
La personne quitte la pièce.

TEMPS 3 : Présentation du protocole de l'étude acoustique

Julie SCHMITT : « Je vous propose de revenir sur l'étude acoustique, la question du protocole, de l'état initial et les mesures réalisées autour du site ».

Emmanuel SIGNORELLI : « On parlait tout à l'heure du « bruit résiduel » et de l'importance de bien le caractériser. C'est essentiel pour s'assurer que nos références ne soient pas biaisées par un événement ponctuel, comme un bruit inhabituellement fort ou le passage d'un avion. Concrètement, nous réalisons des mesures de longue durée. Par exemple, voici un enregistrement effectué sur toute une nuit, de 22h à 7h. On constate des valeurs de départ autour de 40 dB, correspondant à une ambiance calme. Mais dès qu'un véhicule passe, on observe des pics qui dépassent 80 dB. Cela montre une dynamique sonore importante, avec des alternances de moments calmes et de pics de bruit. Pour trouver le bon indicateur, nous découpons la nuit en tranches de 30 minutes (c'est la durée minimale autorisée par la réglementation). Nous retenons ensuite la demi-heure la plus calme. Dans cet exemple, il s'agit de la période de 4h à 4h30. Même à ce moment-là, on observe encore quelques passages de véhicules, mais globalement l'ambiance est représentative du bruit résiduel ».





Laurent GUYON : « Ces mesures ont-elles été réalisées avec une usine en état de fonctionnement ? »

Emmanuel SIGNORELLI : « Il est important de rappeler que ces mesures ont été faites lors de l'arrêt technique du mois de juillet, donc avec l'usine complètement arrêtée. Cela permet de caractériser le bruit résiduel pour saisir le bruit du quartier sans l'usine. Si nous prenions une valeur moyenne sur toute la nuit, nous aurions un LAeq moyen de 57 dB. Or, cette valeur ne correspond pas à la réalité ressentie : en pratique, les habitants perçoivent une alternance de silence et de pics liés aux véhicules. C'est pourquoi la réglementation impose, lorsque l'écart dépasse 5 dB, de retenir le L50 soit les 50% les plus calmes de la demi-heure la plus calme. Ici, ce L50 est de 40 dB. En résumé : notre niveau de référence est fixé à 40 dB, valeur qui servira de base pour calculer les émergences sonores de l'usine ».

Julie SCHMITT : « J'essaie de vulgariser pour que nous soyons tous à l'aise avec cette notion de bruit et que nous en comprenions les bases. Le bruit enregistré à l'extérieur, lorsqu'il n'y a pas d'activité de l'usine, ne constitue pas une moyenne au sens strict. En réalité, il sert de repère, une sorte de barre de référence, à partir de laquelle on pourra graduer et mesurer le bruit réellement généré par l'usine. »

Emmanuel SIGNORELLI : « Nous utilisons toute la courbe enregistrée, mais nous devons retenir une seule valeur pour une demi-heure. Si nous prenions simplement la moyenne, nous aurions une valeur de 57 dB, scientifiquement correcte mais peu représentative. C'est pourquoi nous utilisons d'autres indicateurs, qui permettent de se concentrer sur les périodes calmes, entre les passages bruyants. La valeur retenue est favorable à l'environnement, mais contraignante pour l'industriel, qui doit fournir davantage d'efforts pour maîtriser ses émissions sonores. L'objectif n'est pas seulement d'être conforme ponctuellement (de 22h et 23h30), mais bien sur l'ensemble de la nuit. »

Laurent GUYON : « Si nous avions voulu « arranger » la situation, nous aurions retenu la moyenne de 57 dB et nous serions restés dans les clous scientifiquement. Mais ce n'est pas le choix que nous avons fait : nous avons volontairement retenu le niveau le plus bas possible, celui mesuré entre 4h et 4h30 du matin, période la plus calme. C'est sur cette demi-heure-là que nous basons nos analyses, afin de garantir un niveau d'exigence maximum. »

Emmanuel SIGNORELLI : « Toutes nos études sont menées dans cet esprit : s'intégrer au mieux dans l'environnement et tenir compte des contraintes locales. Cette logique a même guidé la philosophie de conception de la nouvelle usine. Nous avons mené ces relevés en différents points, par exemple au nord du site actuel (chemin de Perpignan, route de Seysses), là où se trouvent les premiers riverains exposés. Ces zones sont plus contraintes car les ondes sonores se propagent, décroissent, mais peuvent aussi se réfléchir sur les bâtiments, entraînant localement une augmentation du niveau sonore. Nous ne sommes pas seuls juges : l'ensemble de ces études est transmis à la DREAL, qui vérifie la méthodologie, les points de mesure retenus et s'assure que ce sont bien les zones les plus contraignantes qui ont été prises en compte. »

Julie SCHMITT : « Ce sont les deux points que nous avons retenus lors de la visite de sites. Cela nous ramène à la question du niveau sonore de la future installation et de ses caractéristiques. »

EVE BALLOUEY : « Le cahier des charges de DECOSET est extrêmement exigeant sur les niveaux acoustiques, a conduit à repenser entièrement la conception. La nouvelle usine n'a donc rien à voir avec l'actuelle : les équipements sont désormais confinés à l'intérieur du bâti, l'implantation est plus compacte, les équipements les plus bruyants ont été positionnés dans les zones les plus éloignées des limites de propriété. Ces choix ont permis dès le départ d'adapter le dimensionnement de l'usine à son environnement acoustique. L'objectif est de réduire le bruit au maximum. C'est une donnée d'entrée qui guide toute la conception et la réalisation du projet ».

Emmanuel SIGNORELLI : « Pour répondre à la question centrale : « comment respecter la réglementation avec tous les équipements bruyants installés dans l'usine ? », nous avons réalisé une modélisation acoustique tridimensionnelle. Nous avons représenté l'ensemble de la parcelle sud, avec l'installation future et simulé la propagation sonore dans les conditions les plus défavorables. Concrètement, nous avons fait « table rase » : aucune construction environnante n'a été prise en compte, afin de modéliser une propagation libre vers le nord, sur un sol plan et réfléchissant. Cette hypothèse est volontairement contraignante, puisqu'elle maximise la diffusion potentielle du bruit. Dans la modélisation, nous intégrons l'ensemble des bâtiments et des équipements, du déchargement jusqu'au traitement. Chaque bâtiment est caractérisé par sa puissance acoustique. Ces données proviennent généralement des fournisseurs et ont une valeur contractuelle. On peut faire une analogie avec l'automobile : la puissance acoustique d'un équipement correspond à la puissance en chevaux d'un moteur. C'est un engagement contractuel, indépendant du mode d'utilisation. Ainsi, la puissance acoustique déclarée est injectée dans le modèle, et c'est en fonction de cette donnée que nous simulons la diffusion des ondes sonores dans l'environnement. Le schéma a été élaboré en lien direct avec Suez : nous utilisons leur modélisation du process pour positionner chaque équipement, vérifier qu'il est à la bonne place et à la bonne dimension. Concernant les données acoustiques, deux cas de figure se présentent : lorsque le fournisseur nous transmet les informations, nous intégrons directement ces données ; lorsqu'elles ne sont pas disponibles, nous réalisons nous-mêmes des mesures sur d'autres installations de référence (Bessières ...), afin de constituer une base de données éprouvée et réutilisable. Ces valeurs, qu'elles proviennent des fournisseurs ou de nos propres mesures, deviennent ensuite des contraintes dans la consultation des entreprises. Les sociétés qui réaliseront les travaux devront s'engager à respecter ces niveaux de puissance acoustique. C'est ainsi que nous maîtrisons l'impact sonore sur l'environnement. Ce travail est mené de manière de concert, afin d'aboutir à une solution conforme à la réglementation. Pour nous, c'est un engagement contractuel : notre mission est d'aboutir au respect de la réglementation en matière de bruit ».

Eve BALLOUEY : « En termes d'engagement, deux principes guident notre action : le confinement des équipements afin de préserver les abords immédiats, le respect des seuils d'émergence, de jour comme de nuit ».

Julie SCHMITT : « Pour faire une rapide synthèse, nous disposons déjà de nombreux éléments sur la situation actuelle de l'UVE. Un plan d'action acoustique a été engagé et va être mis en place début 2026 afin de corriger et réduire les nuisances. En parallèle, un travail approfondi a été mené sur le cahier des charges de la future usine, auquel EVONEO a répondu en intégrant des exigences fortes en matière d'acoustique. Nous avons aujourd'hui à la fois l'état initial, constitué des mesures réalisées autour de l'usine, et une modélisation acoustique de la future installation et de son bâti. Ces éléments permettent de confiner le bruit et de garantir le respect de niveaux d'émergence parmi les plus exigeants possibles. Un dispositif de suivi basé sur la perception des riverains qui sera déployé tout au long de la durée du projet : situation actuelle, phase chantier puis mise en service de la nouvelle usine. »

Laurent GUYON : « Est-ce que l'on peut illustrer ce que signifie le respect des émergences de jour comme de nuit concrètement ? »

Emmanuel SIGNORELLI : « Prenons l'exemple de la route de Seysses, comme vous l'avez présenté, avec les 40 dB enregistrés lors du moment le plus calme, nous mesurons au maximum 44 dB en limite de propriété de l'UVE ».

Laurent : « Sans UVE qui fonctionne on est à 40 dB avec le niveau le plus bas et avec notre exigence et notre engagement on ne dépasse pas 44 dB ! »

Participante (Mme Bize) : « Est-ce qu'il y aura des redémarrages avec la nouvelle usine ? »

Karine FRAGONAS : « Oui, il y aura des redémarrages, mais la meilleure solution reste de reconstruire et de passer à la nouvelle usine. C'est grâce au travail mené, notamment avec le dispositif des « Sentinelles », que nous pourrions réduire raisonnablement les nuisances dès aujourd'hui. Mais l'enjeu principal, c'est que l'usine de demain soit beaucoup moins bruyante. Aujourd'hui, notre objectif est vraiment de réduire les nuisances sonores que vous percevez et qui sont bien réelles. Une fois cette réduction obtenue, le dispositif des Sentinelles du bruit nous permettra de vérifier s'il existe d'autres sources non identifiées. Par exemple, si demain vous nous signalez un bruit récurrent le mercredi matin, nous pourrions enquêter pour comprendre s'il s'agit d'un redémarrage du Groupe Turbo-Alternateur (GTA), ou d'une autre opération. C'est précisément l'intérêt de ce travail partagé avec vous. Ce que nous faisons dès maintenant doit permettre de diminuer raisonnablement les nuisances. Mais le véritable enjeu est de faire en sorte que la future usine soit significativement moins bruyante que l'actuelle. C'est pour cela que nous avons été extrêmement exigeants dans le cahier des charges et que nous avons donné à ce projet une ambition forte de DECOSET, pour que l'usine de demain fasse mieux ».

Un participant (M. BIZE) : « Si vous voulez améliorer votre présentation, ne prenez pas la courbe à 4h du matin mais l'après-midi avec et sans bruit ! »

Ludovic DELASPRE : « Ce serait défavorable pour nous, vous ne comprenez pas le principe ! »

Un participant (M. BIZE) : « La question c'est : est-ce que depuis le début du fonctionnement de l'UVE il y a ce bruit ? Il y en avait beaucoup moins et depuis deux ans ça a augmenté ! »

Karine FRAGONAS : « Vous avez raison, c'est à partir des travaux à peu près, parce qu'on a dû opérer des arrêts et redémarrages. Aujourd'hui les travaux sont terminés mais on a le sujet du

protoxyde qui nous inquiète. La fréquence des redémarrages a augmenté avec un niveau d'acceptation qui n'est pas le même. On met en place ces pansements pour faire en sorte que le niveau soit acceptable ».

Emmanuel SIGNORELLI : « On a établi cette mesure de référence la nuit, c'est le plus contraignant. Si on avait pris les mesures en journée, le niveau sonore aurait été plus important ».

Dominique GILBON : « Concernant l'argent public, il est mobilisé pour répondre à une nuisance sonore jugée insupportable par la population, qui aurait pu porter plainte et déclencher un processus de justice pour arrêter ce bruit insupportable. Le bruit est une problématique à part entière, qui s'ajoute aux préoccupations environnementales plus classiques (pollution de l'air, etc.), et dont l'importance s'est renforcée ces dernières années avec l'augmentation des nuisances. Le sujet du jour est bien d'avancer de manière apaisée, afin de démontrer que nous travaillons collectivement à la mise en place d'une usine exemplaire, performante sur tous ces aspects. Mais pour cela, il faut maintenir une posture constructive ! »

Julie SCHMITT : « On l'a tous observé a eu une opposition vive, de posture et d'agacement, avec des interventions véhémentes. Ce n'est pas le fond de nos sujets, ce n'est pas l'ambiance de nos réunions habituelles mais on le consigne. Dernière question, M. Delaspre, je vous en prie »

Ludovic DELASPRE : « Je vais peut-être reformuler pour être sûr d'avoir bien compris. En reprenant votre vocabulaire, le « bruit particulier » correspond à 4db ».

Emmanuel SIGNORELLI : « C'est un petit peu différent. Si on prend deux sources de bruit avec un même niveau sonore, la somme de deux enceintes qui produisent 40 db fait 43db. Donc lorsqu'il y a 40db de bruit résiduel et que l'on arrive à 44db, le bruit particulier est autour de 41db. En pratique, le bruit de fond (entre les passages de véhicules) est fixé à 40 dB la nuit, et nous nous engageons à ce que l'usine, en fonctionnement, n'entraîne pas plus de 44 dB. Cela correspond à la période la plus contraignante, par exemple vers 4h du matin. En journée, le bruit de circulation est bien plus élevé (autour de 60 dB), et l'émergence liée à l'usine devient beaucoup moins perceptible. Autrement dit, nous dimensionnons l'usine pour qu'elle reste conforme dans les conditions les plus strictes, celles de la nuit ».

Bernard MELLAC : « Ce débat illustre bien la complexité du sujet : le bruit ne peut pas être réduit à une mesure ponctuelle avec un détecteur. Il faut mettre en place des protocoles solides pour appréhender au mieux les phénomènes sonores ».

Julie SCHMITT : « Pour la suite, Antoine va vous transmettre une fiche afin que vous puissiez transmettre vos coordonnées si vous le souhaitez, pour rester informés et participer à la co-construction du dispositif de « sentinelles du bruit ». Plusieurs rendez-vous sont prévus : le comité de pilotage, auquel certains d'entre vous participent déjà et qui reste ouvert à d'autres volontaires³. La conférence annuelle élargie se tiendra le 30 septembre à la salle du Sénéchal, il s'agit d'un temps plus global pour revenir sur les actions menées par DECOSET durant l'année. Nous aurons ensuite une réunion sur l'étude « odeurs » prévue au mois d'octobre. Je rappelle également l'existence du numéro vert mis en place en juin par EVONEO, toujours actif, ainsi que la parution à venir en septembre de la newsletter relative aux deux UVE. Un grand merci d'avoir été présent à cette réunion, la réunion a été plus difficile et plus intense que d'habitude, mais comme toujours, un compte rendu verbatim sera réalisé afin de garder trace de vos questions et de vos remarques. Nous comptons sur vous pour poursuivre ensemble ce travail de concertation. »

³ Mail de DECOSET : communication@decoset.fr